

Je m'élève contre l'exploitation forestière commerciale dans nos parcs nationaux. En quelques années, au Canada, nous avons presque supprimé un certain nombre de nos ressources naturelles renouvelables par notre stupidité en matière de conservation. On devrait certes pouvoir conserver intacts pour les générations futures quelques reliquats de notre patrimoine?

Il peut parfois être nécessaire d'abattre des arbres dans les parcs nationaux, parce que le feu ou la maladie a détruit un peuplement. Il est peut-être nécessaire de le faire pour notre propre protection. Dans ces cas-là, il faudrait procéder à l'abattage sous la surveillance la plus rigoureuse des autorités des parcs; les méthodes d'abattage devraient se rattacher à la politique de conservation et en aucun cas ne devrait-on autoriser les entreprises commerciales d'exploitation forestière à pénétrer dans nos parcs. Le reboisement devrait immédiatement suivre l'abattage du bois endommagé par l'incendie ou la maladie.

Dans cette optique, je demande au ministre de nous expliquer pourquoi des entreprises d'exploitation forestière ont été admises dans le parc national Glacier. Qu'il veuille bien nous dire la superficie et le volume approximatif en cause. Le bois coupé sera-t-il vendu aux enchères publiques? Quelles recettes doit en toucher la Direction des parcs? Des contrats ont-ils été adjugés? Quelles mesures de protection ont été prises pour assurer dans tout le parc une protection maximum?

On devrait nous procurer ces renseignements. Je tiens toutefois à dire que toute ma vie, j'ai lutté pour une politique saine visant à protéger toutes nos ressources naturelles. Les parcs me tiennent particulièrement à cœur et je n'entends pas garder le silence si l'on tente de liquider ces ressources qui ont été, de tout temps, réservées comme parcs nationaux afin que les Canadiens puissent en jouir. Sous aucun prétexte, nous ne devons relâcher notre vigilance à les préserver. Nous avons à l'égard des générations futures le devoir solennel de les leur léguer aussi intactes que possible et je presse le ministre de nous communiquer ce soir autant de renseignements qu'il le peut, dans l'espoir qu'il pourra nous annoncer qu'une décision a été prise interdisant les coupes de bois dans ce parc national en particulier.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** D'abord, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler une chose. Le député a longuement parlé du parc Algonquin. Je dois lui dire sans tarder que nous n'avons rien à voir à cela—c'est un parc provincial et non un parc fédéral. On ne

[M. Harding.]

coupe du bois dans aucun des parcs nationaux du Canada. (*Applaudissements*)

J'accueille avec plaisir le cours que nous a donné le député sur la conservation, car personne ne s'intéresse plus que moi à la préservation des beautés naturelles de nos parcs nationaux. D'après la politique du ministère, aucun permis n'est délivré à quiconque veut couper du bois dans nos parcs nationaux ou cherche à exploiter l'une des ressources naturelles qui s'y trouvent. Nous croyons que nos parcs devraient être conservés dans leur état naturel, pour la jouissance de tous ceux qui y viennent ou y viendront.

Quant au parc Glacier, je suis parfaitement au courant du problème auquel le député a fait allusion. Je dois l'informer que j'ai examiné la question, car, il y a quelques semaines seulement, le député d'Okanagan-Kootenay (M. Stewart) m'écrivait que ces problèmes le préoccupaient beaucoup, vu qu'il y a quatre parcs nationaux dans sa circonscription. Je constate que ces sociétés détiennent depuis longtemps le droit d'y diriger certaines entreprises. J'ai pris des dispositions pour permettre au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de mon ministère, de racheter ces droits, car je n'aimerais pas que ces compagnies coupent des arbres dans le parc national Glacier.

• (10.10 p.m.)

Cela me semble être la politique qui convient. Nous menons des négociations, en ce moment même, dans l'espoir d'une entente. A défaut, nous userons d'autres pouvoirs qui nous appartiennent.

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE—ON DEMANDE SI LES COURS DE RECYCLAGE SONT LIMITÉS À UN CERTAIN NOMBRE DE PERSONNES

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, la question que j'ai soulevée est d'une très grande importance pour ceux qui désirent bénéficier des cours de recyclage; ils sont nombreux dans ma circonscription.

La saison d'hiver plus hâtive a entraîné la fermeture de plusieurs chantiers plus tôt que prévu et a eu pour résultat d'augmenter le nombre des chômeurs. De plus, l'abandon, par le gouvernement, du programme des travaux d'hiver n'est pas de nature à remédier à la situation.

Un autre facteur qui incite un plus grand nombre de personnes à vouloir bénéficier des cours de recyclage est le fait qu'un certain nombre de producteurs laitiers seront exclus de cette production l'an prochain et au cours des prochaines années. En vertu des règlements de la Commission canadienne du